

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
01/04/2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 27
Procurations : 01
Votants : 28

OBJET :

ORGANISATION

Désignation des Délégués à
la Mission Locale Jeunes
(MLJ)

En l'an deux mille vingt-six et le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BENARD Gisèle, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BARANOFF Brigitte, MM. M. DERBOIS Guy, MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes MILLET Frédérique, GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale

Absent : M. BELTRAN José, Adjoint

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine, Adjointe

CONSIDERANT que Monsieur le Maire est désigné de droit comme administrateur représentant la Ville Chef-Lieu d'arrondissement de Céret dans le Collège des Elus auprès de la MLJ,

CONSIDERANT qu'il doit être procédé à la désignation d'un suppléant par le conseil municipal,

Le Conseil Municipal
Procède à l'élection à la majorité absolue (6 abstentions)

Proposition de la Liste « Pour Céret et le Vallespir continuons ensemble » :

Titulaire : COSTE Michel Suppléante : COSTASECA Bernadette

Proposition de la liste « Céret à cœur » :

Aucune proposition

Votants..... 28
Suffrages exprimés 22
Majorité absolue 12

« Pour Céret et le Vallespir continuons ensemble ».....22 voix

« Céret à cœur » /

Sont élus en qualité de délégués auprès de la Mission Locale Jeunes :

Titulaire : COSTE Michel Suppléante : COSTASECA Bernadette

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le secrétaire de séance,

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le



ID : 066-216600494-20260408-DCM542026-DE